

## La nouvelle Prime de Partage de la Valeur (PPV) remplace l'ancienne Prime Pouvoir d'Achat (PEPA)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les employeurs peuvent verser à leurs salariés **une prime de partage de la valeur, exonérée de charges sociales et fiscales sous conditions.**

Sont concernés notamment, tous les employeurs de droit privé, y compris les indépendants (artisans, commerçants, exploitants agricoles...) les mutuelles, les associations, les fondations ou les syndicats

Peuvent bénéficier de la PPV tous les salariés titulaires d'un contrat au moment du versement de la prime (CDI, CDD, apprentis, contrats de professionnalisation, à temps plein ou à temps partiel...)

### Mise en place :

- par Décision Unilatérale de l'employeur
- par Accord d'entreprise selon les modalités prévues pour les accords d'intéressement

### Modalités de versement :

- La PPV est facultative et peut être versée en une ou plusieurs fois dans la limite d'une fois par trimestre.
- L'employeur peut décider de la verser à tout ou partie de son personnel seulement. Il peut fixer librement son montant et appliquer des critères de modulation.

**Attention : La PPV ne peut pas se substituer à un élément de rémunération du salarié.**

### Régime social et fiscal :

A partir du 01/07/2022 et jusqu'au 31/12/2023, la PPV est exonérée de cotisations sociales et n'est pas soumise à la CSG/CRDS ni à l'impôt sur le revenu dans la limite de **3 000 euros pour toutes les entreprises dans le cadre d'une Décision Unilatérale de l'employeur** ; montant porté à 6 000 euros si un accord d'intéressement a été mis en place.

La PEPA et la PPV peuvent se cumuler à hauteur de 6 000 euros au titre de l'année 2022.

**Attention : La PPV versée à compter du 01/01/2024 bénéficiera seulement des avantages sociaux (plus d'avantages fiscaux).**

PPV Régime	Salaire < 3 smic	Salaire > 3 smic	Dès 2024
Cotisations	Exo 3 000 € / 6 000 €		
Csg / Crds	Exo 3 000 € / 6 000 €	pas d'exo (abat de 1,75%)	
Forfait social	pas de FS	20% sur la part exo des cotis. Entp ≥ 250	
Impôt / revenu	Exo 3 000 € / 6 000 €	pas d'exo	pas d'exo